

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/106/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/004/AN
DU 24 AVRIL 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

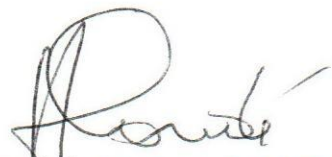
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/004/AN du 24 avril 2017, portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt entre la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement (FAD) (Programme d'Aménagement de Routes et de Facilitation du Transport au sein de l'Union du Fleuve Mano - PARFT/UFM), signé le 12 février 2015, pour un montant de 14.542.000 UC.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 19 MAI 2017


Prof. ALPHA CONDE